



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées-Orientales
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'AMELIE-LES-BAINS-PALALDA**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration
Délibération N° 04/2026**

Convocation en
date du :
16/06/2026

Nombre de
membres
titulaires en
exercice : 17
Présents : 12
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :

Transmission en
préfecture en
date du :

Accusé de
réception en
Préfecture du :

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot – 34000
Montpellier)

Séance du 22 juin 2026 à 10h00.

Sous la présidence de Mme COSTA Marie, Présidente.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda.

Présents : M. BORGES Albano, Mme BRAY Valérie, M. DELATTRE Philippe, Mme HERBAIN Danielle, M. LLAURENSY Alain, Mme MASCARAQUE Martine, Mme BONAVENT Paulette (arrivée à 10h20), M. CALM Jean-Pierre, M. LEAL Bernard, Mme MACABIES Marie-José, M. PENEAU Michel, M. RIOUTTON Michel (arrivé à 10h20), Mme VILA Caroline.

Procurations : /

Absents : Mme BERIO Simone, Mme DI FRANCESCO Agnès (excusée), Mme DUFOUR Jeannine.

Secrétaire de séance : M. LLAURENSY Alain.

**OBJET DE LA DELIBERATION : MISE EN PLACE DE LA
COMMISSION ADMINISTRATIVE**

Le Président expose :

Conformément à l'article L123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Centre Communal d'Action Sociale d'une commune est administré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire.

VU les délibérations du Conseil Municipal n°43/2026 et n°69/2026 désignant les 8 représentants élus en son sein, appelés à siéger au Conseil d'Administration ;

VU l'arrêté du Maire n°268/2026 portant désignation des 8 membres nommés, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ;

Il est procédé à l'installation du Conseil d'Administration :

Membres élus : Mme BERIO Simone, M. BORGES Albano, Mme BRAY Valérie, M. DELATTRE Philippe, Mme DI FRANCESCO Agnès, Mme HERBAIN Danielle, M. LLAURENSY Alain, Mme MASCARAQUE Martine,

Membres nommés : Mme BONAVENT Paulette, M. CALM Jean-Pierrér, Mme DUFOUR Jeannine, M. LEAL Bernard, Mme MACABIES Marie-José, M. PENEAU Michel, M. RIOUTTON Michel, Mme VILA Caroline.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré,

Par 12 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION
des membres présents,

DECIDE de la mise en place de la commission administrative du CCAS ;

DIT que Mme le Président est chargée de l'exécution de la présente délibération et la charge de signer tous les actes ou documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Marie COSTA

